PC.DEL/244/13
18 April 2013

Original: FRENCH

EUROPEAN UNION

Conseil Permanent de l'OSCE Nr 948
Vienna, 18 April 2013

Déclaration de l'UE en réponse au directeur général des Nations-unies à Vienne et directeur exécutif de l'ONUDC, M. Yuri Fedotov

L'Union européenne remercie le directeur-général des Nations-Unies à Vienne et directeur-exécutif de l'ONUDC de sa présence à ce conseil permanent. Vos interventions fréquentes et toujours appréciées à l'OSCE témoignent des liens solides entre les deux organisations pour lutter contre les menaces transnationales.

Comme vient de l'indiquer clairement l'ambassadeur Fedotov, ces dernières représentent un défi pour la sécurité et la stabilité, notamment, mais pas seulement, dans l'espace géographique de l'OSCE. Pour la seule Union européenne, l'agence Europol estime dans son évaluation de la menace criminelle 2013, que pas moins de 3600 groupes sévissent en Europe, faisant preuve d'une extraordinaire capacité d'adaptation, tirant profit du contexte de globalisation et de crise économique. La menace criminelle est donc toujours une réalité.

Les nouvelles formes de criminalité, comme la criminalité économique, à côté d'une criminalité plus traditionnelle, mais toujours très préoccupante qu'il s'agisse du trafic de stupéfiants ou de traite des êtres humains, doivent nous inciter à définir et mettre en œuvre des stratégies de lutte flexibles, - tout en respectant les droits de l'homme - reposant sur une coopération renforcée entre organisations internationales.

De ce point de vue, comme vous le savez, l'Union européenne encourage la coopération déjà très forte entre l'ONUDC et l'OSCE. Formalisée par un plan d'action conjoint, elle se concrétise en permanence par des activités à Vienne et sur le terrain, par exemple en Asie centrale. Dans cette région notamment, l'UE restera attentive au renforcement des synergies, en tenant compte d'autres initiatives comme le lancement du dialogue de haut niveau sur les questions de sécurité entre l'UE et les pays d'Asie centrale dans le cadre de la Stratégie pour un nouveau partenariat de l'UE avec l'Asie centrale dans les prochains mois.

Plusieurs décisions adoptées en 2012 permettent à l'OSCE de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre les menaces transnationales en fixant très clairement son cadre d'action. Elles reconnaissent son apport régional pour contribuer à la transposition des instruments des Nations-Unies. La perspective de la fin de la mission de la Force Internationale d'Assistance à la sécurité (FIAS) en 2014 rappelées lors du « security day » du 12 mars dernier, la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants, le crime organisé et la corruption constituent des thèmes majeurs de coopération entre nos organisations. Nous veillerons à ce que l'action de l'OSCE complète et s'intègre dans les efforts entrepris dans le cadre du pacte de Paris ou ceux du programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins.

Nous réitérons notre confiance au département des menaces transnationales du Secrétariat général pour optimiser la coordination interne et externe et éviter toute duplication des efforts. Nous souhaitons que l'apport de l'OSCE continue à être reconnu par les autres organisations internationales. Elle dispose, grâce à son approche multidimensionnelle, d'une valeur ajoutée unique pour combattre les menaces transnationales efficacement, dans le respect

de principes cardinaux, en particulier le respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme. La complémentarité des travaux dans les trois dimensions de l'OSCE est également un atout : la criminalité peut être combattue en mêlant approches sécuritaire, économique et humaine. Nous encourageons donc l'interaction entre les trois comités à l'OSCE auxquels nous savons que les trois présidents sont attachés.

Enfin, les réseaux criminels ne connaissant pas de frontières physiques, il nous semble nécessaire de renforcer nos coopérations au-delà de l'espace OSCE, notamment avec les Etats partenaires. Par exemple, la situation au Sahel ou au Maghreb, évoquée lors du conseil justice et affaires intérieures des 7 et 8 mars derniers à Bruxelles, est un sujet d'intérêt commun pour l'OSCE et l'ONUDC. Dans ce cadre, nous nous félicitons de l'organisation conjointe, en septembre prochain à Málaga, en Espagne, d'un atelier régional sur la lutte contre le terrorisme. De tels projets, réunissant des experts des deux rives de la Méditerranée, vont dans la bonne direction.

En conclusion, nous remercions de nouveau M. Fedotov de sa présence parmi nous et l'assurons de notre volonté de renforcer encore les liens de confiance et de coopération entre l'ONUDC et l'OSCE.

La Croatie*, pays en voie d'adhésion ; l'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+ et la Serbie*, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange ; la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.